

Une analyse communicationnelle des modes de patrimonialisation

Le Don du patrimoine (Davallon 2006) poursuivait l'exploration de la dimension symbolique ouverte par l'examen de la mise en exposition comme dispositif médiatique. Constatant avec André Desvallées (1998, p. 90)¹ que la notion de patrimoine est une *catégorie pratique* (et non un concept), j'ai proposé de sortir de la quête d'une « bonne » définition conceptuelle de cette notion pour l'aborder, à la manière dont Gérard Lenclud (1987) étudie la tradition, sur le mode d'une « filiation inversée » : elle couvre en effet un ensemble de « choses » (objets matériels, processus sociaux, entités complexes) qui sont les supports d'une relation au passé construite par des humains du présent estimant en avoir hérité. Le concept de *patrimonialisation* désigne alors le processus qui transforme ces choses en patrimoine par l'attribution d'un statut socialement réglé, les instituant ainsi en *objets patrimoniaux* que l'on a l'obligation de garder, car dotés d'une valeur pour le présent et le futur². Dans la société occidentale, le modèle d'acceptation sociale des savoirs s'appuyant sur leur validation scientifique, cette filiation inversée est *scientifiquement garantie*.

1. Avertissement : pour un certain nombre d'ouvrages, existe un décalage entre édition citée et édition originale, aussi, lorsque nécessaire, afin d'assurer la précision historique de l'information, la seconde apparaît entre crochets après la première.

2. Cette approche de la patrimonialisation se démarque nettement de celle proposée dans le *Dictionnaire de muséologie* (Mairesse 2022, p. 383) qui n'a d'ailleurs pas d'entrée « patrimonialisation » (pas plus que le *Dictionnaire encyclopédique de la muséologie* de 2011, dirigé par Desvallées et Mairesse), mais qui affirme que « la patrimonialisation participe du processus de muséalisation ». Un tel retournement du rapport entre patrimonialisation et muséalisation, même si l'on peut le comprendre dans le cadre d'une approche du musée, revient à réduire toute construction d'un rapport symbolique aux « choses » venues du passé à une opération technique d'extraction, physique ou conceptuelle, d'un « objet » de son contexte d'origine et à assimiler tout objet patrimonial à un objet de musée.

Pour identifier les opérations composant ce processus, j'ai procédé à l'analyse de terrains, ainsi que de textes d'*ordre pratique, normatif* ou *prescriptif*, qui opèrent, définissent et inscrivent dans la chose elle-même ce nouveau statut, ainsi que de textes *scientifiques* qui encadrent, décrivent, rapportent ou simplement mentionnent cette transformation. Dans un second temps, m'attachant à l'examen des caractéristiques de la relation ainsi instituée, j'ai formulé, puis formalisé, l'hypothèse de travail que la reconnaissance de ces choses en objets patrimoniaux revenait à s'estimer débiteurs vis-à-vis de ceux qui les avaient produits. Hypothèse accompagnée de deux sous-hypothèses : (i) ces objets paraissent rester la propriété symbolique de ceux qui les ont créés et qui leur ont conféré la valeur qu'on leur reconnaît dans le présent, ce qui donne au collectif³ qui revendique cette reconnaissance une identité dans le temps et (ii) ils doivent être gardés pour être transmis, la reconnaissance d'une dette formant la base de l'obligation de donner⁴.

J'avais renvoyé à un second temps le réexamen du matériau d'analyse accumulé, afin d'étudier la diversité des *modes de production* du statut patrimonial selon les situations et les types de patrimoine. Après l'étude de la dimension « symbolique » du processus, que je viens de résumer brièvement, j'avais prévu de revenir sur la transformation des « pratiques historiques », si je puis emprunter cette distinction à Marc Augé, lequel précise que « le symbolique qui se présente comme antérieur à toute pratique, est lui-même mis en cause par les pratiques historiques dont ses évolutions ou ses mutations traduisent l'efficacité et prolongent l'influence » (Augé 1994, p. 84)⁵. Le présent ouvrage est le résultat de

3. De manière générale, sauf précision particulière, j'utilise le terme générique de « collectif » pour désigner non seulement les regroupements éphémères d'individus (le public d'une exposition, par exemple), mais les groupes sociaux ou communautés pérennes considérant une chose comme leur patrimoine.

4. Dès 1978, Pomian (1987 [1978], p. 42) avait noté que les objets de collection ne possèdent pas d'utilité, mais représentent l'invisible et sont donc définis par le fait qu'ils sont dotés de significations, qu'ils sont des « sémiophores » (chose qui est évidente pour l'archéologie). En revanche, l'interprétation qu'il avance plus récemment (Pomian 2003, p. 13-14), selon laquelle ce lien serait, à partir du XIX^e siècle (uniquement) remplacé par un sacrifice du présent à destination des générations à venir, me paraît nettement plus discutable, puisqu'il revient à nier toute transitivité dans le temps : dans le cas du patrimoine en général – et le patrimoine immatériel ou le patrimoine naturel viennent désormais le confirmer –, c'est parce que nous avons hérité des choses du passé que, ayant alors le sentiment que nous les avons en quelque sorte reçues comme un don lequel nous rend débiteurs, nous estimons devoir dépenser pour les garder sauvées, afin que d'autres puissent en jouir après nous. S'il y a indéniablement dépense et sacrifice vis-à-vis du futur, ce serait donc à cause de la valeur que nous reconnaissons à ces choses venues du passé qui nous rend débiteurs.

5. J'ai précisé les raisons qui m'ont fait choisir de commencer par une approche symbolique dans (Davallon 2010, point 3).

ce projet initial d'une approche communicationnelle de la dimension des « pratiques historiques ». Cependant, étant donné l'évolution de la catégorie de patrimoine et le développement de nouveaux modes de patrimonialisation – tout particulièrement l'arrivée du patrimoine immatériel –, il m'est rapidement apparu que m'en tenir au simple réexamen du matériau réuni pour la première phase n'était plus possible⁶. J'ai donc décidé d'inclure dans mon investigation l'ensemble des modifications et des élargissements intervenus dans la production des objets patrimoniaux depuis les dernières décennies du XX^e siècle et au cours des premières du XXI^e siècle ; j'ai donc repris à nouveaux frais ce second volet qui a, de ce fait, pu aussi bénéficier de travaux qui avaient été publiés entre-temps.

Un objectif inchangé : comprendre la patrimonialisation de traces du passé

Si qualifier quelque chose de patrimoine n'implique pas de lui reconnaître une essence transcendante, ce n'est pas pour autant lui dénier toute qualité ni toute opérativité, le but de la patrimonialisation étant précisément de le doter de valeurs et de significations spécifiques, puisqu'elle vise à instaurer un statut symbolique « reconnu » (en réalité, attribué) à des objets (des « choses ») du passé dont nous estimons avoir hérité et avoir de ce fait la charge de conserver, de sauvegarder ou de préserver⁷, notamment en vue de les transmettre aux générations futures. Ce processus, désormais relativement bien établi, correspond à ce qu'en termes sociologiques, Emmanuel Amougou définit ainsi :

« [La] patrimonialisation pourrait s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux (ou les acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace architectural, urbanistique ou paysager ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de "valeurs" reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leurs préservations, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique. » (Amougou 2004, p. 25)

6. Il est vrai que l'introduction du *Don du patrimoine*, qui, face aux prises de position défendant – ou, au contraire, stigmatisant – le patrimoine, visait plutôt à présenter une position revendiquant une neutralité bienveillante, centrait l'attention sur l'objet étudié et ne mentionnait pas (ce qui m'apparaît aujourd'hui comme étant une omission fâcheuse) le second volet que je pensais, à l'époque, terminer dans la foulée du premier.

7. On se reportera aux distinctions introduites par André Micoud (1995 [1994], p. 33) entre « conserver », « préserver » et « sauvegarder » selon les types de patrimoines appréhendés comme biens communs.

Cette définition met l'accent sur les acteurs sociaux et leurs pratiques sociales, tandis que je l'aborde de mon côté, dans le fonctionnement signifiant qui sert de base à une opérativité symbolique que l'on peut qualifier, avec André Micoud, de « travail symbolique » :

« J'appelle travail symbolique l'activité de groupements humains qui ne cessent de recomposer – condition de perpétuation de leur identité dans le temps – les représentations qu'ils se font du monde, d'eux-mêmes et des autres et des autres groupements humains. » (Micoud 2005, p. 82)

J'ai suffisamment eu l'occasion de revenir sur les opérations de la patrimonialisation, que j'ai qualifiées de « gestes », et d'en expliquer la teneur (voir (Davallon 2002, 2006, 2018 [2014])), pour ne pas avoir à y revenir longuement. Si leur découpage a quelque peu varié en fonction de l'évolution des situations examinées, la définition de « l'idéaltype de la patrimonialisation » reste inchangée : d'une part, les *opérations* que les gestes désignent restent les mêmes, à quelques mises à jour près, que je vais préciser dans un instant, et, d'autre part, le *programme* d'institution du statut social de l'objet qui articule ces opérations conserve, jusqu'à preuve du contraire, sa pertinence. Cependant, pour une clarté de langage dans le cadre de cet ouvrage, je résumerai très brièvement les *opérations* que les cinq gestes recouvrent dans la mesure où elles serviront de base à l'analyse des variations de ce programme selon les différents modes. Ayant récemment procédé à deux mises à jour qui portent sur les deux derniers gestes (ceux de mise en exposition et de transmission), je commencerai par rappeler les trois premiers qui sont inchangés avant de présenter les deux derniers.

1) Geste de trouvaille. À l'origine du sentiment de « trouvaille » est la reconnaissance des valeurs et des significations de la chose, qui tiennent à son origine et à son passé, par ceux qui la découvrent pour la première fois. Lorsqu'un collectif estime que cette chose appartient à son propre passé, les membres de ce collectif lui ont reconnu une valeur, ils manifestent généralement un attachement à une chose. Je désigne cette reconnaissance de *valeurs*, qui peut être le fait de personnes extérieures au collectif, et cet *attachement* des membres du collectif, par l'expression générique de *mobilisation d'un intérêt*. La chose devient alors une *trace*. Cet intérêt est à l'origine du sentiment de « trouvaille » par celui qui « reconnaît » ces valeurs la première fois. À la suite de la publicisation, lors d'une visite, de la vision d'un documentaire, de la lecture d'un ouvrage ou d'un article, etc., des personnes extérieures pourront reconnaître ces valeurs et ressentir un attachement similaire à celui éprouvé par ceux qui le « découvrent ». C'est ce processus de circulation des représentations qui est à l'origine des *schèmes interprétatifs*. Cet intérêt intervient dans un contexte où des représentations positives sur ce passé circulent dans ce collectif et (ou) dans la société. Il peut aussi mobiliser des scientifiques, des experts, des politiques ou des publics.

2) Geste de production de savoir. Si un savoir minimum sur la chose est nécessaire pour lui reconnaître une possible valeur et à la penser comme trace du passé, établir cette valeur et la connaître suppose la *production d'un savoir* qui l'interprète, afin d'établir ce qu'elle *est* vraiment (ses caractéristiques) et quel est le monde qui l'a produite. Cette opération peut être le fait du collectif, des scientifiques ou des experts. Elle implique à un moment ou à un autre le recours à une science de référence (appartenant aux sciences historiques, sciences sociales ou sciences naturelles selon les types de patrimoine) qui garantit la pertinence et la validité des interprétations – et donc des savoirs produits. Attestant l'existence du monde d'origine de la chose et le fait qu'elle est effectivement issue de ce monde, ces savoirs possèdent un rôle déterminant dans la reconnaissance de l'objet en tant que « fait institutionnel »⁸.

3) Geste de déclaration. Le statut reconnu à la chose du fait de son interprétation, pour être opératoire, implique une *énonciation publique*, de nature performative, qui vient donc d'un acteur disposant d'une autorité sociale et qui est destinée à un public généralement plus large que les seuls membres du collectif de départ. De manière traditionnelle, l'autorité qui *déclare* ainsi le statut de patrimoine est l'État (cas le plus courant) ou une instance internationale comme l'Unesco ; elle garantit tant le *statut* de l'objet que la *véracité* de sa représentation et la déclaration est alors généralement contraignante, entraînant une protection. Mais une autorité plus sectorielle – des scientifiques, le collectif, voire le public de différentes formes de publicisation utilisant un schème interprétatif – peut non pas « déclarer » le statut d'*objet patrimonial* au sens ci-dessus, mais « reconnaître » et revendiquer le caractère patrimonial de la « chose » et l'énoncer publiquement.

**Encadré 1. Rappel des gestes de trouvaille,
de production de savoir et de déclaration**

Le processus correspondant aux quatrième et cinquième gestes (accès à l'objet patrimonial par l'exposition et transmission aux générations futures) a été repensé, afin de prendre en compte à la fois de l'arrivée du patrimoine immatériel et l'émergence de nouvelles modalités de présentation en direction du public à partir de l'élargissement des deux opérations qui les fondent (la sauvegarde ou le maintien en l'état et la publicisation)⁹, dans la mesure où ces dernières sont mieux à même de couvrir la variété des situations que l'on rencontre d'hier à aujourd'hui et d'assurer un lien dans le temps entre le monde d'où vient l'objet, le présent lui-même et le monde futur, pour tous ceux qui reconnaissent les valeurs (et donc la patrimonialité) de l'objet.

8. Searle (1998, p. 46) pose que « les faits institutionnels n'existent qu'à l'intérieur de systèmes de règles constitutives », lesquels ont pour particularité de « créer la possibilité de ces faits » – au sens, par exemple, où la règle des échecs crée la possibilité de ce jeu. À noter cependant que cette règle constitutive n'est la plupart du temps que la cristallisation de conventions issue des pratiques sociales et de la circulation de schèmes interprétatifs.

9. La transmission découle de ces deux gestes relevant de la règle constitutive du patrimoine.

4) Geste de sauvegarde (ou maintien en l'état). Cette opération *vise à garder sauf, c'est-à-dire en vie et en état l'objet patrimonial concerné*, quels que soient les risques de disparition. De conservation, elle a évolué à partir des années 1970 en une *maintenance*, soit de l'objet matériel soit du processus (immatériel). Elle implique particulièrement l'État, les scientifiques, le collectif, mais aussi le public à travers sa participation à l'entretien de l'être culturel Patrimoine.

5) Geste de publicisation. Produisant des traces médiatiques de l'objet patrimonial, afin de le rendre public, cette opération *établit un lien* entre les humains du présent, qu'ils appartiennent au collectif ou au public¹⁰, et les humains à la fois du passé et du futur. Tandis que pour les patrimoines matériels, cette opération prend généralement la forme particulière et privilégiée de la mise en exposition, elle utilise aujourd'hui les différents médias à disposition, visant ainsi la plupart du temps à un *élargissement* de l'intérêt du collectif initial à la dimension d'un *public* plus ouvert du point de vue de la société d'appartenance, de l'espace et du temps.

Encadré 2. Gestes de maintien en l'état et de publicisation

Pour rendre compte des modifications intervenant dans l'opérationnalisation des gestes, j'avais récemment opposé deux « régimes » de patrimonialisation (Davallon 2012b, 2015, 2018 [2014]), correspondant à deux types de mises en œuvre du programme (respectivement, la production du patrimoine matériel et celle du patrimoine immatériel¹¹). Mais une analyse plus fine de ces mises en œuvre, notamment de l'usage qu'elles faisaient du savoir, m'a conduit à suivre Genette (1994, p. 23, n° 30) en distinguant des *modes* (éventuellement assortis de variantes) plutôt que des « régimes » : pour une situation donnée, plusieurs mises en œuvre peuvent en effet coexister, interagir, se combiner de manière non exclusive, dans la mesure où les nouveaux modes s'ajoutent aux anciens.

Les objets étudiés : des textes médiatiques comme observables

Dans l'introduction du *Don du patrimoine* , le *texte* était défini, dans la lignée d'Umberto Eco (1985 [1979], chapitre 3), comme une machine à produire de la signification par coopération entre un dispositif langagier (et donc indirectement son producteur) et celui qui l'interprète ; j'avais de plus étendu cette définition du texte en langue naturelle à des

10. L'ensemble social, constitué des institutions et des spécialistes, des non-spécialistes (public), ainsi que des diverses formes de médiations, peut être défini comme « espace public patrimonial » en tant que « lieu de déroulement d'actions communicationnelles » (Fèvres 2012, p. 34). Du côté des instances officielles, ce geste prend la forme d'un usage qui répond à une visée.

11. Le programme est un idéaltype (au sens de Weber), résultant d'une réduction analytique opérée à partir de situations et de textes. Ce que j'appelle « mise en œuvre » est en réalité la manière dont cet idéaltype existe à travers les pratiques sociales, vue depuis cet idéaltype.

ensembles complexes à la fois signifiants, communicationnels et sociaux (« socio-sémio-pragmatiques », si j'ose dire) que sont l'exposition, la mise en valeur des sites patrimoniaux, les documents de médiation, les émissions de télévision ou les documentaires vidéo¹². Une telle conception du texte, communicationnelle et non plus linguistique, déplaçait l'approche que l'on pouvait avoir de son fonctionnement : l'énonciation devenait déterminante et, par conséquent, aussi les procédures qui guidaient l'interprétation par le lecteur d'un dispositif médiatique, et non plus d'une simple combinaison d'unités de signification plus ou moins partagées parce que socialement définies selon un code (voire une langue). Sur le plan pratique, cette *énonciation d'un dispositif* prenait la forme d'une *écriture* qui se faisait grâce à une inscription matérielle en attente d'interprétation lors d'une « lecture ». Depuis ce moment, Yves Jeanneret a longuement développé et détaillé une approche du texte dont le fondement est assez similaire, mais dont la formulation est plus incisive, parce que plus aboutie. C'est ainsi que, dans *La Fabrique de la trace*, il rappelle les trois raisons qui amènent les chercheurs en communication à « ne pas considérer le texte comme une simple émanation du langage verbal ».

« D'une part, aucun texte n'existe seulement comme un ensemble de mots, il se déploie toujours sur une matérialité sensible ; ensuite, tous les textes, même le plus littéraire ou le plus mathématique, mêlent des codes multiples ; enfin, les textes se présentent comme des entités immédiatement complexes et concrètes et c'est seulement le regard des interprètes qui peut choisir de découper des formes et des éléments, en particulier verbaux. Le caractère sensible, pluriel, concret, complexe des textes véhiculés par les médias apparaît dès qu'on saisit ceux-ci au sein des processus pratiques de la communication sociale. » (Jeanneret 2019, p. 167)

Ce qui a pour conséquence que le dispositif sociosémiotique ainsi constitué fonctionne à la fois comme texte, comme document et comme média ; comme ce qu'il appelle justement un « texte médiatique » (ou encore un « complexe média-texte »¹³). Souscrivant donc pleinement à cette conception du texte, je la reprends ici¹⁴. Ma classification initiale des textes médiatiques impliqués dans la patrimonialisation était initialement formée de deux groupes : les textes d'*ordre pratique, normatifs* ou *prescriptifs* et les textes à *visée scientifique*. Au cours des deux dernières décennies, le développement de documentaires et de

12. Ce qu'avec le sémioticien, on peut qualifier de « sémiotiques syncrétiques » ou « polysémiotiques », car elles combinent plusieurs langages, parfois plusieurs supports, dans une énonciation unique.

13. « La communication médiatisée, c'est donc avant tout une production de représentations, incarnées dans des textes, eux-mêmes configurés dans leurs propriétés formelles par les traits de leur support médiatique » (Jeanneret 2008, p. 166).

14. Si le concept de « discours » qu'introduit Smith (Smith 2006 ; Smith et Waterton 2009) présuppose une dimension communicationnelle, elle reste, à mon sens, très en deçà d'une prise en compte du texte médiatique.

sites internet, venus s'ajouter à l'exposition (voire, parfois, la remplacer), m'a conduit à désormais distinguer trois groupes.

Le premier groupe réunit *les textes qui sont des opérateurs directs de patrimonialisation*. Il est possible d'y distinguer deux sous-groupes : d'une part, l'ensemble des textes *régissant le processus*, notamment des textes prescriptifs à visée plus ou moins performative ou injonctive (règlements, formulaires, bases de données, classements, inscriptions sur des inventaires ou des listes, attributions de label, de financement, etc.) ; d'autre part, les textes qui sont produits sous forme de *documents savants* par les spécialistes, par les scientifiques ou par toute autre personne engagée dans le processus de patrimonialisation (dossiers scientifiques, techniques, administratifs, mais aussi les descriptifs, les plans, les relevés de diverses natures, les enregistrements, etc.).

Le deuxième groupe comprend tous les textes qui composent *l'abondante littérature scientifique* étudiant, discutant ou faisant mention du processus de patrimonialisation, de ses pratiques, de ses caractéristiques, de ses acteurs, de ses produits, de ses conséquences et de son évolution, en histoire, en histoire de l'art, en sociologie, en ethnologie, en géographie, en sciences de l'information et de la communication, en philosophie, etc.

Le troisième groupe est fait de tous les *textes qui assurent la publicisation* des objets patrimoniaux. En premier, les objets patrimoniaux eux-mêmes matériels ou « immatériels »¹⁵, textualisés par la patrimonialisation : mise en exposition des objets matériels, publicisation des exécutions ou des dénnotations du patrimoine immatériel, ouvrages décrivant les objets appelés à faire ou faisant patrimoine, etc. En second, les textes qui s'appuient sur ce premier niveau de textes médiatiques : les enregistrements, les catalogues, les documents de médiation et de promotion, les sites internet, les documentaires, les reportages, etc.

Encadré 3. *Les trois groupes de textes médiatiques*

Même si ces trois formes de textes médiatiques sont *a priori* destinées à circuler dans des circuits différents (professionnel, scientifique, culturel), les frontières entre ces circuits étant en réalité poreuses, tous ces textes font plus ou moins système : que ce soit par leur destination, par leur fonction, leur format, leur circulation, leur reprise, leur transformation, leur passage d'un média à un autre ; bref, par tout le jeu d'écriture, d'interprétation, de réécriture en quoi consistent la circulation et la transformation des représentations que Jeanneret (2008) dénomme « trivialité ». Aussi, en plus de leur fonction déclarée, sur laquelle la classification ci-dessus est fondée, tous ces textes possèdent *deux types d'opérativité* variables selon leur fonction.

– Tout d'abord, une opérativité concernant l'objet patrimonial lui-même. Ces textes, en proposant une interprétation de cet objet en tant que *trace d'une réalité sociale passée*

15. Le concept « d'objet patrimonial » couvre ici toutes les « choses » patrimonialisées, qu'elles soient physiques ou processuelles.

(que celle-ci soit matérielle ou processuelle), présentent un ensemble de savoirs sur cette réalité qui construit, plus ou moins directement, une *représentation savante*. Cette dernière possède un rôle crucial. Elle fournit l'interprétation des caractéristiques (observables ou déjà connues, intrinsèques ou conjoncturelles) de toute réalité potentiellement patrimonialisable, en tant que celle-ci est l'indice de ce qu'elle a été dans le passé et en tant qu'elle est reconnue porteuse de valeurs. La représentation savante définit la *valeur patrimoniale* de l'objet-trace ; autrement dit, sa *patrimonialité*. *L'objet patrimonial* est ainsi une trace et indissociablement une représentation savante. La seconde est donc la condition nécessaire pour que la première existe en tant que patrimoine¹⁶.

– Ensuite, une opérativité qui porte sur ce qu'il faut, précisément, entendre par cette forme culturelle particulière que l'on nomme « patrimoine », par la *forme patrimoine*. Il ne faut pas entendre par là que le monde social du patrimoine n'existe que sous la seule forme du texte : ce n'est pas un monde fictionnel. Il est effectivement fait de tout ce qui peut le caractériser comme « monde social »¹⁷, et donc fait de tout ce qui peut être impliqué dans la *pratique sociale* de patrimonialisation : interactions et activités collectives, représentations, perspectives communes (sens d'une appartenance et conscience d'un agir ensemble allant dans la même direction), mais aussi dispositifs communicationnels, cadres organisationnels, régulations institutionnelles, usages, rapports de pouvoir, etc¹⁸. Cela signifie simplement que *les textes médiatiques sont porteurs d'indices de cette pratique sociale*, soit de manière performative, en participant à cette pratique ; soit, au contraire, en en résultant ; soit, tout simplement, en y faisant référence : ils contiennent des informations sur elle, ils la décrivent, voire l'évaluent ou la discutent. Et c'est pourquoi l'analyse de ces indices permet de saisir l'existence de variations dans les pratiques sociales. Mais, dans la pratique, comment saisir ces traces et indices ?

16. Je rejoins sur ce point Patrick Fraysse (2006, p. 124) lorsqu'il écrit dans sa thèse de doctorat, à propos du monument : « La réalité patrimoniale des monuments est construite par la médiation du savoir accumulé à son propos. » Mais le propos me semble devoir être généralisé et systématisé à tous les objets patrimoniaux. La même idée d'un lien indissociable entre objet et savoir, sans toutefois l'affirmation d'un caractère consubstantiel, me semble présente dans la définition que donne Dominique Poulot (2006, p. 16) de ce qu'il appelle « patrimonialité » ; soit, « la modalité sensible d'une expérience du passé articulée à une organisation du savoir – l'identification, l'attribution – capable de l'authentifier ».

17. Pour plus de précisions, je renvoie à la discussion par Karim Hammou (2012) de la notion de « monde ». Entre « monde social » et « monde de l'art » (Becker 1988 [1984]), il repère une origine commune qui leur donne leur spécificité processuelle, mais en même temps leurs différences : le premier correspondant plutôt à l'approche d'une « culture partagée », le second à celle d'une « action collective ».

18. En bref, tous les processus sociaux relevés par Amougou dans sa définition de la patrimonialisation.

L'analyse sociosémiotique des textes médiatiques en tant que traces des pratiques

En préalable, il est nécessaire d'éclaircir un point de méthode. Nous sommes en présence de deux catégories de traces. D'un côté, les *traces du passé*, dont je cherche à montrer comment elles sont des « choses » en train d'acquérir le statut d'objets patrimoniaux (d'êtres patrimonialisés). De l'autre, les *traces des pratiques sociales* de patrimonialisation en tant que porteuses d'indices de ces pratiques elles-mêmes. Dans la pratique, faire de la patrimonialisation un objet de recherche¹⁹, en lieu et place du patrimoine, revient à étudier les secondes (les *traces des pratiques sociales*) pour comprendre les premières (le devenir des *traces patrimoniales*). Cette manière de procéder répond à deux objectifs : saisir les opérations instituant des « choses » ainsi reconnues comme traces patrimoniales en objets patrimoniaux ; pouvoir appréhender les modifications de ce processus d'institution. Autrement dit, d'un côté, comprendre le processus de la patrimonialisation (ce qui était le volet du *Don du patrimoine*) ; et de l'autre, dégager les différents modes de ce processus de patrimonialisation (le présent volet portant sur les *traces patrimoniales en devenir*). Dans les deux cas, la méthode est une analyse sociosémiotique des opérations de la patrimonialisation à partir des trois groupes de textes médiatiques. Cette analyse s'appuie, en l'occurrence, sur une réduction épistémique des observations et des textes principalement au moyen du modèle de la *sémiotique narrative* pour formaliser les opérations constitutives de l'attribution du statut de patrimoine. Elle est fondée sur le constat que la manière de penser le patrimoine est réglée par le rapport « objet (réalité ou processus) *versus* sujet (entendu ici au sens sémiotique d'un actant qui connaît et qui fait) » selon une logique dualiste (selon une ontologie naturaliste, si l'on suit Descola), dans la mesure où le sujet isole, définit et interprète l'objet qu'il considère venir du passé, puisqu'il *est déjà-là* lorsque lui-même commence à opérer, afin de reconnaître à ce dernier des valeurs (donc de l'en doter) et de lui attribuer le statut social de patrimoine : bref, de le patrimonialiser. Du point de vue de la démarche, cette analyse n'aborde donc pas les textes médiatiques (les observables) ni en tant qu'œuvres ni même en tant que simple ensemble signifiant, mais en tant qu'ils sont des traces, des indices de pratiques sociales de patrimonialisation²⁰. La sémiotique narrative fournit ici un outil relativement simple, mais robuste, qui permet de formaliser et les *opérations* et le *programme* de transformation qui articule celles-ci : de décrire la représentation présente dans ces textes de la manière

19. Au sens où j'ai défini « l'objet de recherche » dans (Davallon 2004). Aborder la patrimonialisation comme objet de recherche communicationnel à travers ses opérations (les gestes) et son opérativité sociale et symbolique (Davallon 2006) n'est pas sans proximité (bien que relevant d'une approche différente) avec ce que Nathalie Heinich (2009), en sociologue, a qualifié, quelques années plus tard, de « chaîne patrimoniale » et de « fonction patrimoniale ».

20. Je rejoins donc ici le projet d'Yves Jeanneret (2019, p. 3) de se pencher sur la question « des traces du social médiatisées : des traces produites *via* des dispositifs médiatiques qui ont prétention à rendre compte d'aspects de la société et de la culture ».

dont le sujet transforme l'objet. Mon utilisation de la sémiotique narrative est donc relativement proche de ce que discute Ricœur dans *Temps et récit*, même si c'est, évidemment, à des fins différentes.

– Les textes peuvent porter trace de la pratique, dans la mesure où, comme il l'a expliqué, celle-ci est « toujours déjà *symboliquement médiatisée* » (Ricœur 1983, p. 113) ; et cela a d'autant plus d'importance dans le cas présent, puisqu'il s'agit d'un processus fortement cadré répondant à un objectif défini dans des textes.

– Mais ces textes ne sont pas de simples porteurs d'indices de pratiques, ils opèrent une « configuration » au moyen de « la mise en intrigue » (Ricœur 1983, p. 144-146 et p. 276-301). Ce que j'appelle « articulation des opérations en programme » correspond donc à une série d'opérations (le paradigme) qui est mise en syntagme pour aller d'un état initial vers un état final sous la forme d'un *programme de transformation* du statut de l'objet (de sa définition, de ses usages, de ses valeurs)²¹. Le premier acte de la modélisation va donc devoir consister en une identification des composants impliqués par les *opérations* (les « faire ») de ce programme de transformation, à savoir : les *objets* (les « actants-objets »), les *opérateurs* (les « actants-sujets »)²², les *valeurs* mobilisées (la dotation des valeurs), le *rapport au temps* (les modalités de la représentation de celui-ci).

– Ensuite, les textes médiatiques opèrent une « refiguration » de la pratique, soit de manière directe lors de l'usage de textes opérateurs, soit à travers la métamorphose des représentations résultant de la circulation de ces textes. En effet, si les textes médiatiques peuvent contribuer à la *forme patrimoine*, ils le doivent à leur variété, à leur nombre, à leur circulation sous forme de documents interprétés, utilisés, transformés, « altérés » (Jeanneret 2008, p. 87). Du fait de la circulation et de la transformation par le jeu de l'écriture-interprétation-réécriture, le programme de patrimonialisation, dans son entier ou par bribes (opérations, objet, opérateurs, valeurs, rapport au temps), va pouvoir fonctionner comme un *schème interprétatif*²³, qui sera ensuite mobilisable en entier ou par segments par les

21. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec Laurajane Smith (2006) lorsqu'elle considère le patrimoine comme un processus culturel. Mais, me semble-t-il, au fond, Poulot (2006) développe à peu près le même propos.

22. Dans la vraie vie, ces actants-sujets (mais il en va de même pour les actants-destinateurs) regroupent les différents opérateurs concrets qui mettent en œuvre les actions. Ce sont ces derniers qui correspondent à ce que la sociologie de l'acteur-réseau appelle « actant » (Akrich *et al.* 2006).

23. Sur ce concept de « schème interprétatif », je renvoie à la discussion qu'en fait Yves Jeanneret (2019, p. 34-35). Il reprend la définition du concept de « schème organisateur » qu'il a formulé avec Émilie Flon : « Une construction structurelle qui assure un lien entre les dimension technique, sémiotique et phénoménologique de la représentation et pour cette raison définit certaines conditions déterminantes de la construction du sens des informations au sein d'un dispositif » (Flon et Jeanneret 2010, p. 4). Mais il introduit une différence : tandis que le schème organisateur trouve sa pertinence

sujets sociaux, pour interpréter des situations, des objets, des parties de textes médiatiques, des éléments de mémoire ou des représentations dont il s'agit d'apprécier le caractère patrimonial, en vue d'éventuellement produire de nouveaux textes médiatiques. Ce qui donne désormais, notons au passage, une importance déterminante au geste de publicisation. Dès lors, institutionnalisé à la fois à travers sa mobilisation pour interpréter et son inscription dans de nouveaux textes médiatiques, ce schème interprétatif va en quelque sorte contribuer à l'instauration de *l'être culturel Patrimoine*. C'est ainsi que l'ensemble des textes médiatiques va lier représentation savante et forme patrimoine, faisant à la fois que l'objet patrimonial est patrimonial et que la forme patrimoine peut couvrir l'ensemble des objets patrimoniaux. En d'autres termes, si j'adopte le point de vue de l'usage : par leur « trivialité » (au sens de Jeanneret), les textes médiatiques ont pour effet qu'objet patrimonial et forme patrimoine forment « l'être culturel Patrimoine », lequel est à l'arrière-plan de ce qui fonctionne comme un *schème interprétatif patrimonial* générique²⁴.

Dans la pratique, la démarche du premier volet a consisté à dégager des *régularités* dans les indices présents à l'intérieur d'un ensemble relativement représentatif des différents types de textes médiatiques (les observables). L'objectif était alors d'assigner à chaque opération, ainsi qu'au programme dans son ensemble, le maximum de traits qui les caractérisaient pour comprendre ce qu'ils apprenaient sur la manière dont les pratiques transforment le statut des objets. Ce qui explique que le « geste », qui est apparu comme le pivot qui signait le basculement du statut de « chose » à celui d'objet vénérable, ait été celui de la déclaration ; les autres gestes l'accompagnaient en le préparant, puis en l'opérationnalisant : reconnaissance de l'objet et son étude, puis conservation et mise en exposition. Si, conformément à la conception traditionnelle du patrimoine, ce rôle de la déclaration était attendu, le fait d'identifier les autres gestes (et donc de dégager un idéaltype du programme)²⁵ a fait apparaître la manière dont la patrimonialisation, comme pro-

dans l'écriture, le schème interprétatif la trouve « dans la lecture et production du savoir ». J'utilise ici le concept de *schème interprétatif patrimonial* pour désigner les deux formes : celle inscrite dans les textes médiatiques (en ce qu'elle suppose un acte d'interprétation avant celui d'inscription) et celle mobilisée par les récepteurs du texte.

24. Je qualifie ce « schème interprétatif patrimonial » de *générique*, en ce qu'il renvoie directement à la règle constitutive du patrimoine. Je définirai plus en détail ce concept à la fin du chapitre 1 (section 1.4). En ce qui concerne l'ensemble de ce point, il va encore dans le sens de ce que dit Smith (2006, p. 3) lorsqu'elle considère que le processus est autoréférentiel. Cette autoréférentialité tient à un phénomène de causalité circulaire dans lequel les pratiques sociales de transformation de réalités en patrimoine sont la mise en œuvre de représentations de pratiques qui circulent dans des textes médiatiques liés eux-mêmes à ces pratiques. C'est un des effets de ce processus que j'ai abordé avec l'hypothèse de la dette et de la perspective temporelle dans *Le Don du patrimoine*.

25. Bien que conserve ici la dénomination wébérienne « d'idéaltype » pour dénommer la « patrimonialisation », il s'agit en réalité d'une production de ce que Jean-Claude Passeron considère comme un *semi-nom propre* – entre le nom commun et le nom propre – ; autrement dit, la désignation « par

cessus social, construisait un rapport au passé – différent de celui que construisaient l’histoire et la mémoire – en utilisant certains objets choisis auxquels elle attribue la fonction de médiateurs.

Mais, une fois les indices représentant *en quoi consistait* le processus étudié, restait, dans le second volet, à examiner les *variations intervenant dans la mise en œuvre* de ce processus.

Comprendre les modes de patrimonialisation

À l’opposé de ce qui avait été étudié précédemment, ce second volet porte le regard sur des régularités concernant des *modifications* touchant les divers composants : les objets (choix de nouveaux candidats au statut de patrimoine), les opérations (par exemple, le fait qu’elles puissent se dérouler en plusieurs étapes ou s’entrecroiser), les opérateurs (par exemple, l’arrivée de nouveaux acteurs dans presque toutes les opérations), les valeurs (par exemple, entrée de valeurs économiques ou sociales), les savoirs (arrivée de nouvelles sciences de références) et le rapport au temps (centration sur le présent de l’énonciation plus que sur la chronologie).

Examiner des variations ne consiste pas ici à étudier des situations sociales particulières dont on entendrait décrire le fonctionnement, ni faire l’histoire d’une évolution ni non plus comprendre la dynamique sociale traversant le monde social du patrimoine. En revanche, sous l’effet de l’activité du monde social qu’est le monde du patrimoine, de nouvelles régularités sont apparues à travers les textes médiatiques. Ces derniers deviennent alors des points de singularité qui indiquent – voire déclarent ou revendiquent explicitement – l’émergence d’une nouvelle manière de patrimonialiser, plus ou moins éloignée du mode alors dominant existant, plus ou moins en rupture avec lui, parfois s’opposant même à lui. La nouvelle manière de patrimonialiser va soit fusionner avec celui ou ceux déjà existants, en les infléchissant et en en faisant bifurquer certains ; soit diverger par rapport à eux sous forme de *variante*, jusqu’à éventuellement constituer une nouvelle ligne de force autonome prenant la forme d’un nouveau *mode de patrimonialisation* ; soit participer avec d’autres lignes de force à une recomposition des modes de patrimonialisation, faisant coexister ou associant plusieurs modes de patrimonialisation ou variantes. Or, ce jeu de

des noms typologiques, de ces “individus” collectifs, partiellement descriptibles, que sont les “individualités historiques” référées *déictiquement* comme “configurations globales” » (Passeron 2006, p. 582). Pour une présentation plus développée de ce double statut de symbole et d’index (au sens Peircien), se reporter à son chapitre sur « l’énonciation historique » (*ibid.* p. 361-383). Pour le rapport avec l’idéotype, on pourra aussi consulter la « proposition 3.1 » et ses quatre scolies (*ibid.* p. 575-591). Paul Veyne (2008, p. 118, n. 1) propose une présentation résumée de ce modèle.

lignes de force traversant le social est alors saisissable à travers *certain*s des textes médiatiques qui, par les indices qu'ils portent, sont la *trace* de la mise en œuvre de pratiques sociales visant à modifier une ligne de force existante. Ils constituent, à ce titre, des *événements énonciatifs*, en ce qu'ils rendent lisible et visible la présence de ce qui a prétention à se poser comme une nouvelle ligne²⁶.

Des modes de patrimonialisation en devenir

Je commencerai (chapitre 1) par donner un exemple de la manière de mener l'analyse sociosémiotique de textes médiatiques pour montrer comment dégager des points de basculement entre les modes de patrimonialisation. Mais il y a plus, car le cas choisi est aussi emblématique des enjeux touchant actuellement la patrimonialisation, puisque le point d'entrée est un documentaire sur la patrimonialisation archéologique de traces de pratiques sociales (des gravures rupestres aborigènes) qui conduit vers d'autres textes médiatiques, soit scientifiques, soit de publicisation (d'autres documentaires), soit opératoires, portant un autre type de traces, celles d'une confrontation avec le mode de la patrimonialisation sociale. Ensuite (chapitre 2), la recherche de points de basculement amène à tout d'abord considérer deux avant-courriers majeurs du « retournement » des années 1970, comme l'appelle Nora, qui caractérisent le surgissement de la patrimonialisation sociale. Le premier de ces avant-courriers est l'Inventaire, qui remplace la patrimonialisation traditionnelle (en France, une déclaration administrato-juridique à des fins de protection) par une déclaration gardant les traces des caractéristiques de l'objet par son inscription à l'Inventaire général du patrimoine culturel (initialement l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France). Le second est la publication des *Lieux de mémoire*. Si, dans leur conclusion, Pierre Nora défend la conception traditionnelle d'un patrimoine national, stigmatisant le retournement que constitue l'arrivée du patrimoine des groupes, il n'en développe pas moins une approche (le « dépli » de ce dont le lieu est la mémoire) qui met au jour la dimension mémorielle du patrimoine, introduisant ainsi en sous-main la continuité de la mémoire, telle que reconstruite par le savoir, en arrière-plan de la rupture au passé qui est inhérente au patrimoine.

Il devient alors possible de réexaminer le point de basculement que constitue le surgissement du mode de la patrimonialisation sociale dans le monde du patrimoine au cours des années 1980 (chapitre 3). L'analyse du « devenir patrimoine » des traces – en réalité, des restes industriels, ruraux, urbains, mémoriels, etc. – d'une société en voie de transformation, qualifié de « transmission en acte » par Henri-Pierre Jeudy, permet de dégager

26. Ces événements peuvent être considérés comme des « points singuliers », pour reprendre l'expression de Deleuze (1986, p. 29). J'emprunte en effet, à la lecture que fait Deleuze de l'œuvre de Foucault, une pensée en termes de rapport entre « régularités », « lignes de force », « points de singularité », « diagramme des forces » et « institutions ».

les caractéristiques majeures du mode de cette patrimonialisation qui est en train d'émerger à ce moment-là. L'analyse des différents types de textes médiatiques qui participent à ce mode de patrimonialisation, ou en traitent, fait apparaître deux variantes qui répondent à deux lignes de force : une centrée sur l'implication de la population comme sujet et objet de la patrimonialisation ; l'autre focalisée sur l'utilisation et le traitement de la mémoire en tant que trace de situations vécues et rapportées par des témoins.

L'irruption de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, de 2003 (Unesco 2018), est venue bousculer un peu plus la conception traditionnelle (y compris ethnologique) d'un patrimoine nécessairement matériel en créant la catégorie nouvelle de patrimoine « immatériel ». L'analyse sociosémiotique montre qu'en construisant une représentation savante destinée à garder trace pour l'avenir de processus sociaux, cette convention a *de facto* inventé un mode de patrimonialisation qui conjoint continuation de la mise en pratique de ces processus et cette représentation savante. Cette invention a non seulement conduit à créer une nouvelle forme de patrimoine institutionnel, mais a plus largement modifié profondément la manière de reconnaître comment une chose « faisait » ou non patrimoine, donnant un poids nouveau aux schèmes interprétatifs patrimoniaux circulant dans la société et plus particulièrement dans les médias. Enfin, un mode de patrimonialisation, relativement passé inaperçu jusqu'à présent, est en train d'émerger : celui des entités patrimoniales complexes (chapitre 5). L'originalité de ce mode, dont les antécédents s'observent effectivement très tôt en archéologie ou en ethnologie, mais qui va se développer surtout avec la patrimonialisation sociale à laquelle il a plus ou moins été assimilé, est particulièrement bien illustrée par le patrimoine urbain qui intègre des éléments hétérogènes dans une entité nouvelle. Mais c'est surtout à travers la publicisation des paysages que l'on voit apparaître comment des éléments hétérogènes de culture et de nature acquièrent cohérence et valeur au moyen notamment de la connaissance scientifique. La nouveauté de ce mode de patrimonialisation serait la part qu'il accorde aux schèmes interprétatifs circulant dans la société qui définissent ce que l'on a l'obligation de garder. Les prémisses d'une nouvelle manière de penser le patrimoine ?

Je dédie cet ouvrage à la mémoire d'Yves Jeanneret, avec qui j'avais commencé à discuter nombre des questions qui y sont abordées.

Je remercie Sylvie Leleu-Merviel qui, en accueillant cet ouvrage dans la série « Traces », m'a, de fait, conduit à porter un nouveau regard sur les « traces patrimoniales » et à en approfondir l'enquête.

Je remercie enfin mes relectrices pour leur lecture attentive de tout ou partie de l'ouvrage et leurs commentaires et corrections : Louise Julien, Joëlle Le Marec, Céline Schall et Cécile Tardy.